

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Modification du règlement 06-069 :
Campus MIL
C21-SC-01 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Ce tableau a pour but d'informer le Comité Jacques-Viger (CJV) et le conseil municipal (ou le conseil d'arrondissement) des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis.

Veillez remplir le tableau ici-bas et l'inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d'arrondissement). Veuillez également le transmettre par courriel à la permanence du CJV.

Veillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations (thèmes) *	Suivi effectué <i>(texte à inclure, si applicable)</i>
01	Présenter une vision et des objectifs d'aménagement explicites pour le secteur Atlantic lors de la consultation publique à venir auprès de l'OCPM	La vision et les objectifs seront présentés dans un document qui sera transmis à l'OCPM.
02	Intégration du futur Centre d'innovation de l'Université de Montréal à son milieu d'insertion et intégration aux évocations visuelles du futur Centre le front bâti sur l'avenue Durocher	Un support visuel plus détaillé sera fourni, selon l'avancement du projet. Pour rappel, les perspectives présentées l'étaient à titre indicatif ; le projet n'étant pas encore à une étape de conception avancée.
03	Assurer le maintien de jardins communautaires et d'espaces éphémères dans le Campus MIL	Les jardins communautaires et projets éphémères sont situés sur un autre terrain de l'UdeM, que celui visé pour l'intégration du Centre d'innovation. Toutefois, l'agriculture urbaine et l'occupation transitoire des terrains en attente de développement font actuellement l'objet d'une réflexion en collaboration avec l'UdeM pour la mise en place d'une stratégie partagée.

04	Poursuivre l'examen des options de mutualisation des espaces et des usages entre la nouvelle école et le parc adjacent	La mutualisation des espaces sera abordée plus en détail dans le cadre de la conception de l'école et du parc.
05	Continuer à réfléchir à l'encadrement des hauteurs de la nouvelle école de façon à moduler celles-ci en tenant compte des autres bâtiments institutionnels et collectifs dans l'ensemble du Campus MIL.	Le projet d'école primaire présente une hauteur de 3 étages. La volumétrie du bâtiment de l'école sera précisée et analysée dans le cadre du processus de demande de permis à l'Arrondissement.
06	Assurer l'intégration des cases de stationnement prévues près l'école aux aménagements du parc et rendre ces espaces de stationnement les plus écologiques et durables possible.	L'aménagement des cases de stationnement dans le parc et sur les rues limitrophes sera intégré à la démarche de conception du parc dans une perspective de transition écologique du territoire.
07	Viser à aménager les surfaces minéralisées du parc pour des usages multiples.	Cette stratégie sera visée.

* *Vous référer aux recommandations intégrales à la section « Avis et recommandations du Comité Jacques-Viger » de l'avis.*